

Compagnie Fiduciaire Franco-Allemande

Société par actions simplifiée
Capital social € 100 000
Siège social : 47 rue de Caumartin
75009 PARIS
R.C.S. - Paris B 334 591 724

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 FEVRIER 2025

I.

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept février à dix heures 30, les associés de la société par actions simplifiée Compagnie Fiduciaire Franco-allemande, au capital de cent mille euros se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation qui leur a été faite par le Président.

[...]

II.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et met à la disposition des associés :

- les convocations adressées aux associés et au Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence de l'assemblée,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- les statuts de la société et tous les autres documents nécessaires à l'information des associés,

Monsieur le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts et déclare que les documents et renseignements visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

III.

Monsieur le Président déclare ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte du décès du Président de la Société ;
- Nomination d'un Président en remplacement ; pouvoirs ; rémunération ;
- Questions diverses.

Monsieur le Président déclare alors la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

C'est avec une grande douleur que les associés prennent acte du décès de Monsieur Kurt SCHLOTTHAUER, Président de la Société [...].

Profondément affectés par sa disparition soudaine, les associés le remercient sincèrement pour l'exercice de son mandat de Président et surtout pour ce qu'il a apporté au cabinet depuis qu'il l'avait fondé. Ils lui sont infiniment reconnaissants de toute son oeuvre.

Les associés décident de nommer en qualité de Président, à compter du 27 février 2025 à zéro heure et pour une durée indéterminée :

- Monsieur **Christoph SCHLOTTHAUER**, né le 19 juin 1973, de nationalité française, demeurant 85 rue Réaumur, 75002 Paris.

Monsieur Christoph SCHLOTTHAUER, qui accepte le mandat qui vient de lui être confié, est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Monsieur Christoph SCHLOTTHAUER est investi des pouvoirs les plus étendus pour diriger la Société et la représenter dans ses rapports avec les tiers, et notamment pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social et sous réserve des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Christoph SCHLOTTHAUER, acceptant les fonctions qui lui sont confiées, a précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Seconde résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent extrait de procès-verbal qui a été signé par le Président.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized first letter 'L' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Le Président